



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **21 SEPTEMBRE 2026**  
Délibération n° **DEL-2026-0265**

### Attribution d'une subvention à la SCIC French Tech in the Alps au titre de l'année 2026

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 61  
Pouvoirs : 11  
Absents : 2  
(Jean-Claude BOREL-GARIN et Jean-Noël COLLE)  
Excusés : 11  
Pour : 72  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**23 SEP. 2026**

et publié le

**23 SEP. 2026**

Secrétaire de séance :  
Delphine PERREAU

Le lundi 21 septembre 2026 à 15 heures 00, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 14 septembre 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Margaux BERLIOZ, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Sandrine GAUCHON, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Céline MEKHMUKH, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Marc ROSSET, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Franck SGAMBATO, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER

Pouvoirs : Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD à Clément BONNET, Claude COCQUET à Cécile ROBIN, Pierre-Jean CRESPEAU à Pierre BARUZZI, Laurent DESGOUIS à Martin GERBAUX, Jean-Yves GAYET à Olivier SALVETTI, Virginie GRAS à Patricia BELLINI, Caroline HALLE à Jean-François CLAPPAZ, Jérôme LARDIERE à Laurie MENGUY, Stéphane MALARD à Marc GRAMBIN, Eric ROETS à Françoise LANNOY, Martine VENTURINI à Arthur CULLATI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,  
Vu les crédits budgétaires prévus,

A la suite de l'association de préfiguration, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) French Tech in the Alps Grenoble a été créée en novembre 2015 pour animer l'écosystème numérique grenoblois, mobilisé dans le cadre de l'appel à projets « French Tech ».

Pour ce faire, trois axes stratégiques ont été établis :

- **Animation** : Un écosystème numérique attractif, animé, coordonné, productif de valeurs et de talents, une place de marché fluide et dynamique où les parties prenantes se rencontrent, dialoguent et progressent rapidement,
- **Accélération** : Un référent reconnu à l'extérieur et une marque de qualité pour les projets entrepreneuriaux grâce au label French Tech, synonyme de sérieux et de qualité, apporteur de ressources aux entrepreneurs ayant un projet ambitieux,
- **Attractivité / Internationalisation** : Une source de produits et de services innovants pour le commerce extérieur.

Par délibération en date du 7 décembre 2015, Le Grésivaudan est rentré au capital de la SCIC French Tech in the Alps Grenoble à hauteur de 25 000 €.

Ainsi, monsieur le Président propose d'attribuer à French Tech in the Alps Grenoble une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2026.

Celle-ci lui permettra de réaliser ses actions clés pour 2026 et notamment :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire, relayer les informations en ce qui concerne les initiatives mises en place par la Mission French Tech. Parmi les 125 entreprises labellisées French Tech 2030, 12 entreprises sont iséroises,
- Assurer l'opération et/ou coordination des dispositifs "French Tech" sur le territoire Grenoble Alpes : Je Choisis la French Tech, French Tech Central, French Tech Rise et French Tech Tremplin (événements de sensibilisation sur les levées de fonds et rencontres entre des startups qui lèvent des fonds et des investisseurs nationaux),
- Assurer la promotion auprès des entreprises locales des dispositifs créés par les autres territoires comme Alpes Tourisme Lab ou le Pass Talents Energie porté par French Tech Alpes – Chambéry,
- Réaliser avec French Tech in the Alps la septième édition du panorama des startups qui met en avant la dynamique startup de l'écosystème du bassin d'emploi de Grenoble,
- Assurer un rôle actif au sein de l'accélérateur du fonds d'investissement patient CoopVenture,
- Contribuer à la mise en avant du Campus Numérique in the Alps et de ses formations.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à la SCIC French Tech in the Alps Grenoble au titre de l'année 2026,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

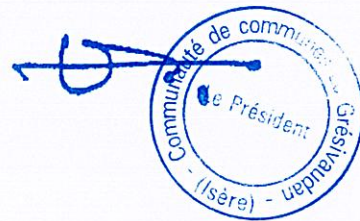
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 21 SEP. 2026

Le Président,  
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
038-200018166-20260921-DEL-2026-0265-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2026  
Date de réception préfecture : 23/09/2026



# **CONVENTION**

## **Entre la communauté de communes Le Grésivaudan et French Tech in the Alps- Grenoble**

### **N°.....**

#### **Entre les soussignés :**

##### **La communauté de communes Le Grésivaudan,**

Représentée par son Président, Monsieur **Henri BAILE**,  
Dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,  
Agissant en vertu de la délibération n°.....

*Ci-après désignée Le Grésivaudan*

##### **D'une part,**

**Et :**

##### **La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble**

Représentée par son Président, Monsieur Thomas Gimet  
Dont le siège est situé à « Le Totem French Tech Alpes – Grenoble » 16 boulevard  
Maréchal Lyautey 38000 Grenoble

##### **D'autre part.**

Il est convenu, ce qui suit :

#### **Préambule :**

La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble (ex SCIC Digital Grenoble) a été mise en place en novembre 2015, à la suite de l'association Digital Grenoble constituée en décembre 2014 suite à la labellisation « Métropole French Tech » obtenue en novembre 2014.

Par délibération en date du 7 décembre 2015, la communauté de communes Le Grésivaudan est entrée au capital de French Tech in the Alps-Grenoble à hauteur de 25 000 €, soit 250 parts.

Ladite labellisation a été reconduite en 2016 et étendue à l'alliance *French Tech in the Alps* regroupant les initiatives *French Tech* d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de Valence-Romans.

En avril 2019, l'alliance French Tech in the Alps a été relabellisée pour devenir une « Communauté French Tech » et une « Capitale French Tech ». Afin de finaliser ce

processus, les 4 structures de l'Alliance French Tech in the Alps vont se constituer en une association de loi 1901 sans perdre leur structure en propre et leur indépendance.

En 2021, le Genevois Français rejoint l'alliance French Tech in the Alps.

En 2022, un nouveau Comité Exécutif est élu pour 2 ans. Il est composé d'un président, Romain Gentil, qui entame un deuxième mandat et d'une équipe composée de 12 membres dont 4 sont nouveaux. Le Comité inscrit ses actions dans la continuité des précédentes mandatures.

Début 2023, la Mission French Tech réitère de nouveau sa confiance auprès de la capitale alpine pour une nouvelle période de trois ans (2023-2025). A cette occasion le nom de la capitale évolue et devient « La French Tech Alpes ».

La mission de La French Tech Alpes sur les 3 prochaines années (2023-2025) sera d'œuvrer à *une French Tech plus souveraine, plus diverse, plus paritaire et moteur de notre transition écologique*.

Du côté de la French Tech in the Alps - Grenoble, 2023 est l'occasion de réélire son Conseil de Surveillance. Parmi eux, 7 membres siégeant de droit : la communauté de communes Le Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, la Caisse des dépôts, la CCI, Grenoble INP, et Jean-Pierre Verjus président d'honneur. Siègent à leur côté trois personnes élues en qualité de personnes physiques : Geneviève Fioraso, Jean-Louis Brunet et Didier Chaminade (actuellement président d'Inovallée).

L'année 2023 fut aussi l'occasion pour la French Tech in the Alps – Grenoble de redéfinir une feuille de route ambitieuse pour la période 2023-2025 orientée autour de 3 axes prioritaires et de se restructurer suite au renouvellement complet de son équipe opérationnelle.

Fin 2025, la capitale French Tech Alpes a travaillé à un nouveau dossier de relabellisation pour la période 2026-2028. Ce dossier a été validé par la Mission French Tech et le renouvellement du label célébré et officialisé le 6 mai 2026 par la Directrice de la Mission FT ainsi que par Madame la ministre, Anne Le Hénanff ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique.

En parallèle fin 2025 et sur ce premier semestre 2026, la French Tech in the Alps - Grenoble, et la French Tech Alpes (association de coordination des 5 territoires alpins), revois sa feuille de route pour les années à venir tant sur ces missions cœur que sur une évolution d'organisation interne.

En 2026, la French Tech in the Alps – Grenoble souhaite :

- ➔ Déployer sa nouvelle feuille de route 2026-2028 sur le territoire grenoblois et isérois, articulée autour de quatre axes stratégiques :

- Valoriser les start-ups locales auprès des décideurs et investisseurs du territoire
  - Détecter et accompagner les pépites prometteuses dans leur accès aux ressources de croissance,
  - Explorer de nouveaux formats de prospective sur les grandes transformations technologiques et sociétales,
  - renforcer ses outils opérationnels et sa gouvernance en vue d'un plus grand impact territorial.
- ➔ Consolider et développer ses programmes phares au bénéfice des entrepreneurs isérois, notamment sur les communes de la communauté de communes du Grésivaudan: Territoires Solutions (accès aux marchés publics et privés innovants), Je Choisis la French Tech (parcours d'accompagnement entrepreneurial), La Grande Ascension (mise en relation start-ups / investisseurs / décideurs), et le Panorama de l'écosystème tech alpin.
- ➔ Engager une évolution de sa gouvernance locale — clarification des rôles entre équipe opérationnelle et instances bénévoles, inscription dans le cadre renouvelé de la Capitale French Tech Alpes 2026-2028 — afin de renforcer sa capacité à agir durablement en faveur du développement des entreprises innovantes et de l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire isérois.

La présente convention ne concerne que les activités propres au périmètre isérois et particulièrement le périmètre de la marque Grenoble Alpes et le Grésivaudan.

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les obligations respectives des parties en vue de la réalisation des objectifs énoncés en préambule.

Par la présente, French Tech in the Alps-Grenoble s'engage à animer l'écosystème tech local.

En contrepartie, la Communauté de communes Le Grésivaudan s'engage à soutenir s'engage à soutenir French Tech in the Alps-Grenoble pour le montant indiqué à l'article 2.

### **Article 2 : Montant**

Une subvention de 10 000 € a été fixée pour l'année 2026.

Cette somme sera versée, par le Grésivaudan à French Tech in the Alps-Grenoble dès la signature de la présente.

### **Article 3 : Durée**

La présente convention sera exécutoire à compter de sa notification et produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2026.

## Article 4 : Modalités de la convention

Accusé de réception en préfecture  
038-200018166-20260921-DEL-2026-0265-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2026  
Date de réception préfecture : 23/09/2026

L'objectif de French Tech in the Alps-Grenoble en 2026 est de poursuivre l'animation de l'écosystème tech et innovant local et de son bâtiment Totem.

Cet objectif général se décline de la manière suivante :

### Dispositifs nationaux déployés sur le territoire :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire, relayer les informations en ce qui concerne le Next40, le French Tech 120, French Tech 2030, French Tech Seed, Bourses French Tech et toutes autres initiatives mises en place par la Mission French Tech. Parmi les 125 entreprises labellisées French Tech 2030, 12 entreprises sont iséroises,
- Assurer l'opération et/ou coordination des dispositifs "French Tech" sur le territoire Grenoble Alpes : Je Choisis la French Tech, French Tech Central, French Tech Rise et French Tech Tremplin (événements de sensibilisation sur les levées de fonds et rencontres entre des startups qui lèvent des fonds et des VC nationaux).

### Dispositifs grenoblois ou alpin déployés sur le territoire :

- Territoires Solutions : refonte du dispositif autour du partenariat avec la Banque des Territoires et en un club alpin de grands groupes et de collectivités pour le partage de solutions innovations issues du territoire et de thématiques d'open innovation,
- Totem : rôle d'hébergement et d'animation de l'écosystème numérique et entrepreneurial de Grenoble – Alpes,
- Animation de l'écosystème d'innovation de Grenoble – Alpes : (co)organisation de temps d'animation de l'écosystème,
- Assurer la promotion auprès des entreprises locales des dispositifs créés par les autres territoires comme Alpes Tourisme Lab ou le Pass Talents Energie porté par French Tech Alpes - Chambéry.

### Projets/Livrables grenoblois et alpin

- Continuer la promotion du Guide de l'entrepreneur alpin innovant,
- Réalisation du panorama des startups qui met en avant la dynamique startup de l'écosystème du bassin d'emploi de Grenoble-Alpes.

### Projets essaimés pour lesquels la FT Alpes Grenoble demeure un interlocuteur privilégié :

- Assurer le rôle d'associé de l'accélérateur CoopVenture (accélérateur et outil de financement lancé en mars 2021 pour financer les entreprises qui ne souhaitent pas se revendre et auquel Le Grésivaudan est associé),
- Contribuer à la mise en avant du Campus Numérique in the Alps et de ses formations sous la forme d'un travail collectif qui a pour but de fournir des talents numériques.

### **Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention**

La communauté de communes Le Grésivaudan se réserve le droit de contrôler sur pièces ou sur place l'utilisation de la subvention reçue. A ce titre, French Tech in the Alps-Grenoble doit pouvoir en permanence justifier de l'emploi des fonds reçus.

### **Article 6 : Communication**

French Tech in the Alps-Grenoble fera apparaître le logo de la communauté de communes Le Grésivaudan sur ses outils de communication.

### **Article 7 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

### **Article 8 : Litiges - attribution de compétence**

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.

Elles s'engagent, par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

**Fait à Crolles, le jour mois 2026,**

#### **Pour la Communauté de communes**

Le Président,

**Henri BAILE,**

Et par délégation

Le 1<sup>er</sup> vice-président à l'attractivité économique,  
Industrielle et touristique,

**Jean-François CLAPPAZ**

-

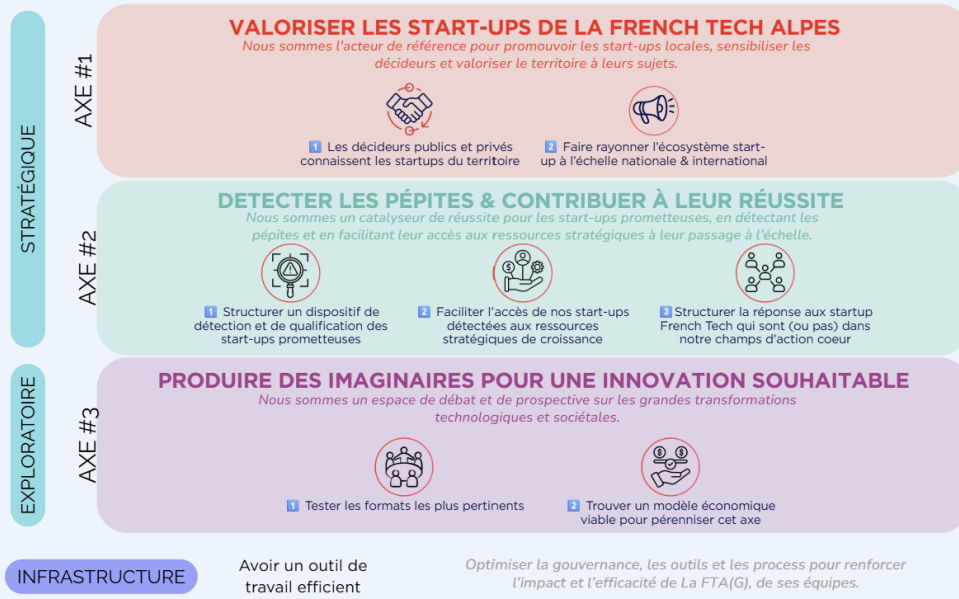
#### **Pour French Tech in The Alps-Grenoble**

Le Président,

**Thomas GIMET**

**Annexe : feuille de route 2026**

## AXES DE TRAVAIL 2026-2028



## BUDGET 2026

|                                                | 2023              | 2024              | estimatif<br>2025 | Budget<br>2026    | Var.             |
|------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| <b>Total Recettes</b>                          | <b>574 975 €</b>  | <b>637 807 €</b>  | <b>612 480 €</b>  | <b>601 301 €</b>  | <b>-11 179 €</b> |
| Totem                                          | 330 592 €         | 394 542 €         | 392 000 €         | 400 301 €         | 8 301 €          |
| Dispositifs grenoblois                         | 39 766 €          | 30 975 €          | 15 000 €          | 25 000 €          | 10 000 €         |
| Adhésion                                       | 0 €               | 2 404 €           | 5 100 €           | 6 000 €           | 900 €            |
| Partenariats                                   | 75 497 €          | 90 593 €          | 90 000 €          | 90 000 €          | 0 €              |
| Subventions & Aides                            | 129 120 €         | 119 293 €         | 110 380 €         | 80 000 €          | -30 380 €        |
| <b>Total Charges</b>                           | <b>-577 203 €</b> | <b>-604 930 €</b> | <b>-555 651 €</b> | <b>-552 046 €</b> | <b>3 605 €</b>   |
| Salaires et charges associées                  | -211 549 €        | -202 395 €        | -193 746 €        | -210 580 €        | -16 834 €        |
| Loyers                                         | -181 599 €        | -232 478 €        | -185 124 €        | -169 555 €        | 15 569 €         |
| Charges locatives                              | -64 247 €         | -64 247 €         | -64 248 €         | -64 247 €         | 1 €              |
| Frais Externes Totem                           | -23 074 €         | -22 700 €         | -23 650 €         | -22 164 €         | 1 486 €          |
| Dispositifs grenoblois - Frais externes        | -17 660 €         | -21 302 €         | -34 000 €         | -32 500 €         | 1 500 €          |
| Dispositifs French Tech - Frais externes       | -12 439 €         | -12 395 €         | -3 000 €          | -2 000 €          | 1 000 €          |
| Cotisation & Ruissellement FT Alpes            | -33 298 €         | -18 219 €         | -21 625 €         | -22 000 €         | -375 €           |
| Honoraires Comptable et social                 | -11 886 €         | -8 084 €          | -8 000 €          | -8 000 €          | 0 €              |
| Autres Frais Généraux et Administratifs        | -13 003 €         | -15 842 €         | -14 758 €         | -13 000 €         | 1 758 €          |
| Impôts, Taxes et autres versements assimilés   | -8 448 €          | -7 269 €          | -7 500 €          | -8 000 €          | -500 €           |
| <b>EBITDA</b>                                  | <b>-2 228 €</b>   | <b>32 877 €</b>   | <b>56 829 €</b>   | <b>49 255 €</b>   | <b>-7 574 €</b>  |
| Dotations et Reprises aux amortissements, Dépr | -82 800 €         | -81 383 €         | -53 998 €         | -50 517 €         | 3 481 €          |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                 | <b>-85 028 €</b>  | <b>-48 507 €</b>  | <b>2 831 €</b>    | <b>-1 262 €</b>   | <b>-4 093 €</b>  |
| Quote part de subvention d'investissement      | 44 952 €          | 27 495 €          | 22 738 €          | 3 779 €           | -18 959 €        |
| Intérêts et autres charges financières         | -2 500 €          | -2 500 €          | -2 500 €          | -2 500 €          | 0 €              |
| <b>RESULTAT NET</b>                            | <b>19 534 €</b>   | <b>-23 512 €</b>  | <b>23 069 €</b>   | <b>17 €</b>       | <b>-23 052 €</b> |